



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services d'urgence

Question écrite n° 4178

Texte de la question

M. Francois Asensi signale a M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, que dans la nuit du dimanche 4 juillet 1993, deux hommes accompagnant un enfant pour une blessure sans gravite au service des urgences du centre hospitalier general Robert-Ballanger d'Aulnay-sous-Bois ont ete victimes d'une agression dans la salle d'attente. Plusieurs personnes leur ont assene des coups occasionnant pour l'une d'elle une hospitalisation. Profondement indigne par de tels evenements survenus dans sa circonscription, mais qui ne sont, hélas ! pas isolés, il denonce les conditions difficiles dans lesquelles travaille le personnel hospitalier, tout particulierement a ces heures de la nuit ou il doit affronter les consequences des problemes sociaux inherents aux zones sensibles. L'accueil des patients ne peut qu'en subir un prejudice. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les effectifs de police soient renforces et puissent assurer la securite des personnes, notamment dans les services d'urgence des hopitaux.

Texte de la réponse

Il est exact que le 4 juillet dernier deux personnes ont ete victimes d'une agression alors qu'elles se trouvaient dans la salle d'attente du service des urgences du centre hospitalier de Villepinte. Les policiers du corps urbain se sont rendus sur place des qu'ils en ont ete informes. Une enquete a ete diligentee par les inspecteurs du commissariat, lesquels ont identifie deux agresseurs. Ceux-ci, actuellement en fuite, font l'objet de recherches et en ce qui concerne l'un d'entre eux, l'enquete devrait rapidement aboutir. L'hopital Robert-Ballanger de Villepinte, comme d'autres centres hospitaliers, accueille regulierement, les nuits de fin de semaine, une population difficile. Au service des urgences, ou sont admis les blessés, se cotoient souvent des individus victimes de rixes ou en etat d'ebriete. Dans ce contexte particulier, des altercations peuvent se produire mais des faits graves comme ceux denonces par l'honorable parlementaire sont inhabituels. Les forces de police ne peuvent envisager d'assurer une garde permanente des locaux hospitaliers. Cependant, la disponibilite des services de police est effective et, d'ailleurs, la collaboration entre ceux-ci et le SAMU se manifeste, de jour comme de nuit, sur la voie publique et dans leurs locaux respectifs. Les relations sont nombreuses et suivies, la police se faisant un devoir de repondre immediatement a toute requisition provenant d'un etablissement hospitalier. Independamment des interventions sur requisition effectuees, la comme ailleurs, avec la meme volonte de servir, l'activite policiere s'exerce aussi a titre preventif, dissuasif et repressif, en accroissant sa presence sur la voie publique pour proteger les personnes et les biens. Ainsi, sur la commune de Villepinte et par rapport au premier semestre 1992, le nombre de vols avec violence a diminue de 22 p. 100 et celui des vols de voitures de 19 p. 100 au cours de la meme periode en 1993. Pour confirmer les resultats obtenus au plan national et developper sa capacite de lutte contre toutes les formes de delinquance, le Gouvernement est fermement resolu a doter la police nationale de l'ensemble des moyens necessaires tant au plan juridique que dans le domaine des effectifs et des materiels. A ce titre, la Seine-Saint-Denis, a l'instar des autres departements de la banlieue parisienne, continue de figurer parmi les sites prioritaires d'amelioration du service public. Enfin, dans le cadre des plans departementaux de securite, tous les services auront bientot a definir, sous l'autorite des prefets et des procureurs de la Republique, leurs priorites dans le domaine de la lutte contre

la delinquance pour optimiser l'emploi des moyens dans les secteurs les plus defavorises. C'est en agissant en amont que l'on peut esperer parvenir a soulager le personnel hospitalier de la charge considerable que represente, comme le souligne l'honorable parlementaire, l'afflux de victimes d'agressions et d'une population marginale, notamment dans les zones sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4178

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2172

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4648